

AVIS DE MISES EN CANDIDATURE

Ville de Sainte-Anne



AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que les jours suivants : les 14, 15, 16, 19 et 20 septembre 2022,

entre 8 h et 16 h 30 au bureau de la Ville de Sainte-Anne, 14, avenue Centrale, Sainte-Anne, Manitoba, des candidatures seront reçues pour les postes de

maire et quatre conseillers de ladite autorité locale.

La date limite de dépôt de candidature est fixée au 20 septembre 2022 à 16 h 30. Aucune candidature ne pourra être acceptée après cette date.

Toute candidature est présentée par écrit et doit être signée par au moins vingt-cinq électeurs, ou PAS moins de 1 % des électeurs (le chiffre le moins élevé étant retenu) de l'autorité ou du quartier (selon le cas), mais dans tous les cas par au moins deux électeurs. Chaque candidature est également accompagnée de la déclaration de qualification du candidat.

La candidature peut être déposée en personne ou par un agent à l'endroit susmentionné, à la date et aux heures indiquées. Pour obtenir une déclaration de candidature, et/ou la déclaration de qualification du candidat, contactez l'autorité locale au numéro de téléphone indiqué ci-dessous.

Toute déclaration de candidature qui n'est pas accompagnée des documents requis et qui n'est pas déposée en bonne et due forme sera rejetée.

Numéro de téléphone de l'autorité locale - 204-422-5293

Daté à Sainte-Anne, Manitoba, le 24 août 2022.

Ernie Epp
fonctionnaire électoral principal (f.é.p.)
Ville de Sainte-Anne